



<http://cgt.drifip59.free.fr>

Compte-Rendu du Comité Technique Local du 24/06/2016

Le comité technique local s'est réuni ce vendredi 24 juin 2016.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- le PAP/DUERP
- la suppression de la 6ème brigade départementale de vérification de Lille-Fives
- le transfert de l'activité de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public de la direction vers le pôle de contrôle et d'expertise de Lomme
- la présentation des statistiques de la division des affaires juridiques
- les questions diverses

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire.

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques au CTL DRFIP Nord du 24 juin 2016

Depuis plusieurs mois, la lutte est engagée avec pour seuls objectifs le retrait de la loi El Khomri et l'ouverture de nouvelles négociations pour un code du travail protecteur des droits des salariés. Dans ce but, la CGT a remis entre les mains du gouvernement ses propositions.

La surdité gouvernementale renforcée par les agressions et provocations verbales du premier ministre contre les organisations syndicales, avec la CGT en première cible, est toujours à l'œuvre.

En effet, la loi «travail» est porteuse de régressions sociales pour l'ensemble des salariés. Ce qui se cache, par exemple, derrière l'inversion de la hiérarchie des normes ce n'est ni plus ni moins que la volonté de soumettre les salariés d'une entreprise au seul arbitraire patronal dans la plupart des domaines.

Mais moins de droits, moins de garanties collectives, moins de salaires et plus de travail... ça ne vous rappelle pas quelque chose ?

C'est aussi ce que nous vivons dans la fonction publique et à la DGFIP à coups de suppressions d'emplois, de salaires laminés, de mises en cause des règles de gestion, de fermetures de services et de restructurations, de conditions de vie au travail toujours plus dégradées.

Les politiciens libéraux, gouvernementaux et d'opposition, ne s'en cachent plus. S'ils arrivent à leurs fins avec la loi «travail», leur prochaine cible sera clairement d'en finir avec le statut général des fonctionnaires. S'appuyer sur les régressions dans le privé pour les légitimer dans le public, voilà leur stratégie!

Nous avons donc toutes les raisons de continuer le combat contre la loi El Khomri en y mêlant nos revendications DGFIP.

Et nous avons toutes les raisons de développer nos luttes à la DGFIP en les faisant converger avec celles des autres salariés. Comme c'est le cas dans de nombreux départements comme les Pyrénées orientales, le Var, le Gard...ces dernières semaines semaines, ce sont des milliers de collègues qui se sont mis en grève POUR :

* Le retrait du projet de loi El Khomri ;

- * L'abandon de PPCR, du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire ;
- * Le maintien du statut général des fonctionnaires, des statuts particuliers et de nos règles de gestion ;
- * L'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- * Le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- * L'abandon du projet de retenue à la source.

Sur les restructurations annoncées à la DRFIP Nord, pour le 1^{er} janvier 2017, nous vous rappelons que vous avez réussi le tour de force de recueillir un avis unanime contre sur chacune de vos propositions !! Et surtout, la colère des élus, des usagers et des collègues ne faiblit pas, bien au contraire...nous profitons d'ailleurs de ce CTL pour vous remettre à nouveau, des signatures de la pétition des usagers de la trésorerie de Pont à Marcq. Il est urgent de revoir les projets annoncés et de renoncer à ce plan désastreux pour les missions, les conditions de travail.

Sur l'ordre du jour proprement dit, et notamment sur la présentation du DUERP/PAP, même si nous actons favorablement la méthode de recensement, le contenu des groupes de travail, le fort investissement des agents de prévention, nous ne pouvons que regretter un plan d'action sans envergure et bien loin des attentes des collègues au vu de la dégradation des conditions de travail ; le PAP n'est absolument pas à la hauteur des enjeux pour ce qui concerne les Risques psycho-sociaux . le mesures de prévention proposées consistent essentiellement dans de simples mesures « organisationnelles » visant à faire reposer la responsabilité des risques sur les seules épaules des chefs de service qui ne sauraient pas manager correctement leurs équipes.

De qui se moque-t-on ? La seule réponse face aux RPS c'est d'adapter le travail à l'homme comme l'exige le code du travail. Pour cela deux possibilités : soit réduire les missions et le réseau, c'est la solution vers laquelle la direction a choisi de s'orienter et qui revient à priver les citoyens de leur droit à un service public de qualité et de proximité auquel ils sont,comme les collègues, particulièrement attachés. L'autre solution, la plus évidente, et que pourtant la direction fait semblant de croire irréaliste, est de mettre les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement des missions dans des conditions de travail optimum.

Enfin, vous présentez la suppression de la 6ème BDV et du SCAP ou plutôt en guise de présentation, vous reprenez des éléments de cadrages nationaux sur le contrôle fiscal, mais encore une fois, rien, absolument rien sur l'organisation des missions, les liens avec les services gestionnaires, ceux en charge du recouvrement. Aucun élément sur l'organisation actuelle, les charges de travail et les conséquences des ces modifications.

Plus de 6 mois après votre décision, il n'est inacceptable, sur le fond et sur la forme, d'aborder cette question avec autant de mépris, sans donner aux collègues directement ou indirectement concernés, les informations nécessaires sur ces restructurations.

ORDRE DU JOUR :

1. Le PAP / DUERP

La présentation de la campagne du DUERP a été faite par l'assistant de prévention.

A l'issu de celle-ci 26 risques ont été classés A, 1255 classés B, 1713 classés C, 437 classés D et 149 repris PR.

Le PAP comprend 370 risques dont la totalité des risques classés en A.

Le CHSCT, avant le CTL, s'est réuni la semaine précédente et avait ce point à l'ordre du jour. La CGT a émis un avis défavorable sur le PAP : même si la méthode de recensement du DUERP a été favorablement accueillie, les élus CGT ont contesté la rédaction du PAP par rapport aux mesures de prévention. Les élus CGT ont notamment mis en avant les risques psycho-sociaux (RPS) qui ne sont pas assez pris en compte.

L'administration s'est étonnée de cette attitude au vu de ce qui se trouve dans le plan de prévention. Pour la direction, un effort est fait en termes de formation. Elle a un dialogue constant avec les chefs de service pour rappeler que les objectifs sont très limités. Et si les objectifs ne sont pas atteints, il faut travailler l'organisationnel. Enfin, pour la direction, grâce aux lignes directrices de la DGFIP, et avec les fermetures de service, cela aboutira à moins de RPS pour les collègues car la gestion des effectifs sera plus simple.

La CGT a dénoncé cette vision des choses. Déjà, concernant les RPS, la CGT s'étonne qu'ils soient classés en B, comme peut l'être une fuite dans les toilettes d'une trésorerie : on voit bien la limite de la méthode de classement des risques du DUERP.

De plus, croire que c'est grâce à l'organisationnel que l'on réglera les RPS, c'est illusoire. Ce n'est pas la 1ère campagne du DUERP et les précédentes mesures organisationnelles du PAP n'ont pas fait baisser les RPS. Ces risques sont toujours là, ce qui montrent bien que ce ne sont pas des problèmes d'organisation qui sont à l'origine des RPS !!! Pour la direction, la pression des objectifs ne viendrait pas d'eux : il est trop facile de laisser la responsabilité des RPS aux chefs de service.

C'est le manque d'emplois par rapport aux missions qui est la principale cause des risques psycho-sociaux !!!

Vote contre de toutes les organisations syndicales.

2. La suppression de la 6ème BDV

La direction a fait une présentation très courte de la suppression de la 6ème BDV. Il s'agit pour la direction de la déclinaison au sein de la DRFIP Nord d'une orientation nationale.

La direction a expliqué qu'elle a fait le choix de la 6ème BDV car sur le site de Fives il y a plusieurs brigades et que donc cela permettait un redéploiement des vérificateurs concernés sur le site. Le choix s'expliquerait aussi quant à la difficulté de son programme de vérification (alimentation par des fiches du PCE de Roubaix)

La CGT a d'abord rappelé qu'un recours administratif était en cours auprès du TA contre cette fermeture.

Ensuite, elle a indiqué que les documents présentés étaient 6 mois après la décision toujours aussi peu étoffés. Par exemple, rien n'était dit quant à la répartition géographique du territoire de la 6ème BDV.

La direction a répondu que le territoire de la 6ème BDV serait redécoupé entre la 2ème, la 3ème et « un peu » la 7ème BDV de Fives, mais rien de précis !!!

La CGT a également dénoncé la volonté de faire des brigades à plus de 10 vérificateurs et la difficulté pour un chef de brigade de suivre 130 rapports de vérification.

La direction a répondu que pour elle, il n'y a avait aucun problème.

Vote contre de toutes les organisations syndicales.

3. Le transfert de l'activité de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public de la direction vers le PCE de Lomme

La présentation faite par la direction indique que le contrôle de la redevance pour les particuliers sera fait par le pôle de Toulouse dans le cadre du CSP, le contrôle sur place n'étant plus que ponctuel et sur demande Toulouse. La direction explique que le contrôle sur place était susceptible de générer des incidents et qu'il y avait une difficulté juridique concernant ce contrôle (les collègues n'étant pas habilités à rentrer au domicile des contribuables en cas de refus). Les anciens agents du SCRA seront affectés au PCE de Lomme qui aura une compétence départementale pour le contrôle de la redevance audiovisuelle.

La CGT a demandé à ce que les emplois du SCRA au sein du PCE de Lomme soient « pastillés » afin que la mission subsiste.

La direction a refusé.

La CGT a demandé qui prendrait en charge la créance lors de l'émission d'un rôle supplémentaire. En effet, dans les documents préparatoires, il est indiqué qu'a priori le pôle de Toulouse en serait chargé (les documents indiquent qu'il s'agit de « tâches actuellement traitées par les services départementaux »). La CGT a voulu savoir l'incidence de changement sur le service de la DRFIP chargé jusqu'à maintenant de cette mission. La direction n'a pas su répondre et à indiquer qu'elle étudiera cette question pour le prochain CTL !!!

Vote contre de toutes les organisations syndicales

4. Présentation des statistiques de la division des affaires juridiques

C'est la CGT qui a fait la demande d'inscription à l'ordre du jour d'une présentation de toutes les statistiques de la DAJ.

En effet, la direction avait présenté la mise en place du pôle juridictionnel au sein de la DAJ lors du CTL du 1^{er} mars en occultant une partie des statistiques de la DAJ. Pour avoir une vision globale de la DAJ et l'influence qu'a pu avoir la mise en place du pôle juridictionnel, la CGT avait demandé l'intégralité des statistiques.

Et celles-ci ont donné raison à la CGT. Que ça soit en matière de rescrits, de réclamations contentieuses ou gracieuses, les stocks d'affaires en attente sont en augmentation depuis 2013.

La CGT a d'ailleurs demandé à avoir les stocks de la DAJ existant avant 2013. Elle a rappelé que les stocks d'affaires, c'étaient des contribuables qui appelaient dans les services pour de vieilles affaires générant un stress pour les collègues incapables de leur dire où l'état d'avancement de leur dossier.

La direction a nié le fait que la mise en place du pôle juridictionnel avait déstabilisé la DAJ. Pour la direction, il faut mieux organiser les tâches et utiliser l'e-formation, la documentation qui existe en dématérialisée et des double-écrans !!!

Encore une fois, comme pour le DUERP/PAP, à des problèmes d'emplois, la direction répond par de l'organisationnel et laisse les collègues seules face à leurs missions

Pour la CGT, il faut des moyens humains.

Questions diverses

La CGT a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CTL de l'expérimentation VT-Rec. La direction a donné son accord et a déjà indiqué que la direction générale envisageait 2 cas de figures à la suite de l'expérimentation ; l'étendre à tout le département pour les particuliers ou l'étendre aux professionnels selon le zonage géographique actuelle. La direction locale a indiqué que sa préférence allait à l'extension de l'expérimentation aux professionnels.

La CGT a demandé pourquoi la direction avait détruit la banderole accrochée à la devanture de la trésorerie de Saint Pol sur Mer (cette banderole avait été accrochée par la mairie de Saint Pol sur Mer pour dénoncer la fermeture de sa trésorerie). La direction a répondu que cette banderole autocollante avait été accrochée en contravention de son droit de locataire (la DRFIP est locataire, la mairie propriétaire).

Si éventuellement la direction a raison sur son droit de locataire, elle pouvait demander paisiblement à la mairie d'enlever sa banderole. Elle a préféré la détruire en rajoutant de l'huile sur le feu. Pour la CGT, la méthode utilisée est scandaleuse !!!